105467 - L'absorption par le jeûneur de restes de nourritures contenus dans sa bouche

question

Si des restes de nourritures s'accrochent aux dents du jeûneur, peut on considérer cela comme une cause de rupture du jeûne au cas où ils seraient avalés?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si au matin, le jeûneur découvre entre ses dents des résidus de nourriture, cela n'a aucune incidence sur son jeûne. Cependant , il doit s'en débarrasser en les crachant. Ces résidus n'affectent le jeûne que si on les avale. Si on les absorbe délibérément, on invalide son jeûne. Si on le fait par ignorance ou par oubli, cela n'influe pas sur le jeûne.

Il convient que le musulman veille à son hygiène buccale et dentaire après avoir mangé aussi bien en temps de jeûne ou en d'autres temps car il est exigé du musulman de rester propre.»